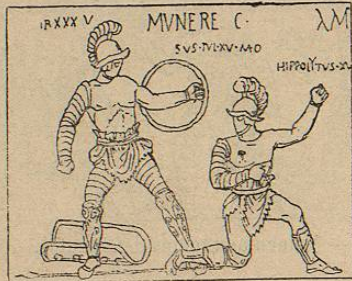


la lutte; le mot « exhortation¹, » aux acclamations par lesquelles on excitait les athlètes; les « droits sentiers², » marqués par les roues des chariots, au chemin que de-



158. — Vaincu à genoux.

vaient suivre les coureurs³; « le fruit de paix⁴ » à la branche d'olivier que portait le vainqueur. Toutes ces expressions se lisent dans le même chapitre de l'Épître aux Hébreux. Ainsi l'emploi de cette espèce de métaphore, tout à fait pro-

pre au grand Apôtre, parmi les écrivains sacrés, nous indique en lui l'auteur de cette Épître.

Nous retrouvons aussi sa manière d'écrire dans l'arrangement de ses pensées et dans l'ordre selon lequel il

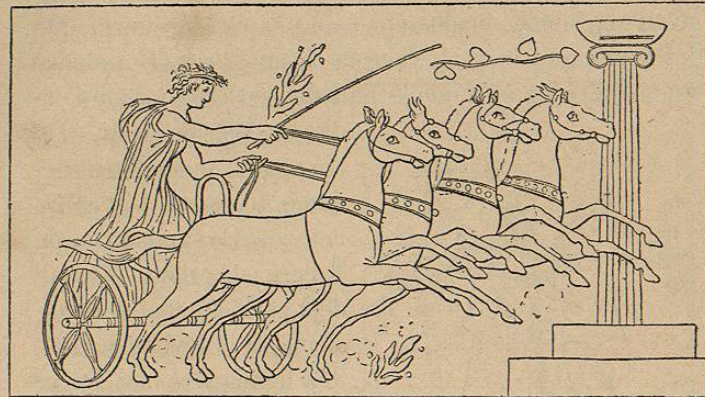
¹ Παράκλησις, Vulgate; *consolatio*, Heb., xii, 5; I Thess., ii, 3.

² Τροχίας ὁδοίς, *gressus rectos*, Heb., xii, 13.

³ Voir, Figure 159, la course de chars : quadriges en pleine course arrivant à la *meta*, et, Figure 160, des coureurs des Panathénées.

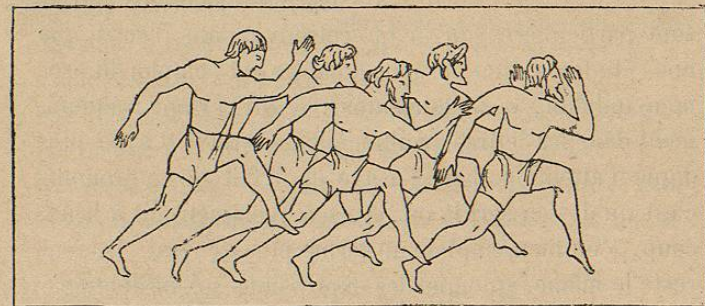
⁴ Καρπὸν εἰρημίας, *fructum pacatissimum*, Heb., xii, 11. Voir Figures 161 et 162 des vainqueurs des jeux avec la branche d'olivier. Les Figures 157-162 sont reproduites fidèlement d'après les monuments antiques, sauf quelques modifications indispensables dans les Figures 160, 161 et 162. Voir J.-H. Krause, *Die Gymnastik und Agonistik der Hellenen*, in-8°, Leipzig, 1841, t. II, pl. v, fig. 9; vi, 12; xiv, 51; xvii, 60-61; xx, 75, et pour les Figures 157 et 158, F. Mazois, *Ruines de Pompéi* (Tombeau de Scaurus), t. I, part. I, pl. xxxii, figure II (pour le n° 157), et fig. I (pour le n° 158); voir texte *ibid.*, p. 48-51.

les dispose. Il a l'habitude d'énoncer d'abord, seule-



159. — Course de chars.

ment en passant, une idée à laquelle il attache de l'importance, pour la reprendre ensuite plus loin, quand



160. — Coureurs.

il le juge à propos, et lui donner alors tous les développements qu'elle comporte; ce procédé est employé dans

l'Épître aux Hébreux comme dans les autres. C'est ainsi qu'il revient au chapitre second sur la pensée, qu'il avait exprimée incidemment au chapitre premier, que les anges sont bien inférieurs à Jésus-Christ. Il annonce au chapitre sixième que le Sauveur est prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et il



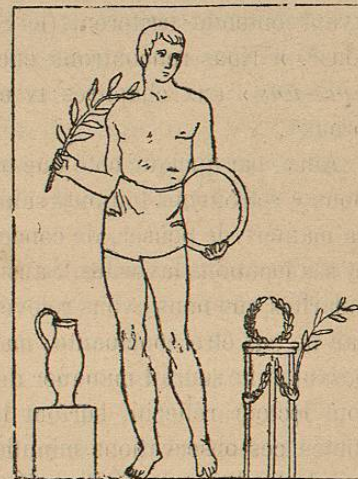
161. — Vainqueurs des jeux.

l'explique au chapitre septième. Il expose au chapitre neuvième le symbolisme du Tabernacle dont il avait déjà parlé au chapitre troisième, et il développe dans tout le chapitre onzième ce qu'est cette foi dont vit le juste et qu'il avait mentionnée au chapitre dixième¹. Il n'est pas jusqu'à plusieurs des locutions qui lui sont particulières qu'on ne retrouve dans l'écrit que nous étudions. Une des plus notables est l'emploi du pronom indéfini, « quelques-uns², » qui revient fréquemment dans les lettres pauliniennes. Ce qu'il y a de plus digne d'attention dans l'usage qu'il fait de ce pronom, c'est qu'il s'en sert là où l'Ancien Testament dit « beaucoup, » ou bien emploie un terme plus général. Le sens reste le même, quoique les expressions soient diverses ;

¹ Heb., II, 2 et suiv. et I, 13 ; VI, 20 et VII, 1 et suiv. ; IX, 1 et suiv. et III, 3-4 ; XI et X, 38.

² Τίς, Rom., III, 8 ; XI, 17 ; I Cor., VI, 11 ; VIII, 10 ; XV, 12 ; II Cor., III, 1 ; Gal., I, 7, etc.

mais le langage de l'Apôtre n'en est que plus caractéristique. Il écrit aux Corinthiens : « Ne devenez point idolâtres, comme *quelques-uns* d'entre eux (les Israélites), selon qu'il est écrit : le peuple s'assit pour manger et pour boire¹ et il se leva pour se divertir ; ne commettons pas la fornication, comme *quelques-uns* d'entre eux la commirent, et il en tomba vingt-trois mille en un jour² ; ne tentons point le Christ, comme *quelques-uns* d'entre eux le tentèrent et ils périrent par les serpents³ ; et ne murmurez point comme *quelques-uns* d'entre eux murmurèrent⁴ et ils périrent par l'extermination⁵. » Là où saint Paul écrit *quelques-uns*, l'Exode et les Nombres portent *le peuple, vingt-trois mille, beaucoup*⁶ la *multitude*⁷. Cette sorte d'euphémisme pauli-



162. — Discobole, vainqueur, avec la branche d'olivier et la couronne.

¹ Ex., XXXII, 6.

² Num., XXV, 1-9.

³ Num., XXI, 5-6.

⁴ Num., XI, 1 et XIV, 1-2, 12.

⁵ I Cor., X, 7-10.

⁶ Num., XXI, 6.

⁷ Num., XIV, 1, 10.

nien, nous le retrouvons dans l'Épître aux Hébreux. Parlant de nouveau de ces murmureurs dont il avait déjà parlé aux Corinthiens et que le livre des Nombres qualifie de « multitude¹, » l'Apôtre dit : « *Quelques-uns* ayant entendu irritèrent (le Seigneur), mais non pas tous². » Nous rencontrons encore l'expression « *quelques-uns* » aux chapitres IV et X de l'Épître aux Hébreux³.

Ainsi, par quelque côté que nous envisagions cet écrit, nous y retrouvons toujours saint Paul : c'est sa doctrine, sa manière de penser, de concevoir ; ce sont ses figures et ses locutions favorites. Sans doute chacune des particularités que nous avons relevées, prise isolément, pourrait ne pas être concluante, mais leur ensemble est imposant et ne saurait manquer de gagner l'assentiment de tout lecteur réfléchi, surtout lorsqu'il considèrera que toutes ces observations minutieuses ne font que confirmer la tradition de l'Église. Cette tradition est suffisante pour faire connaître la vérité, mais cette étude critique la corrobore et la rend plus saisissante.

Restent cependant deux difficultés contre l'authenticité de l'Épître aux Hébreux : l'absence de suscription et la différence de style.

Il est parfaitement vrai que l'Épître aux Hébreux ne porte ni le nom de l'auteur ni le nom des destinataires de la lettre, et que le style diffère notablement de celui des autres écrits pauliniens ; mais on ne saurait tirer

¹ *Omnis turba, omnis multitudo*. Num., XIV, 1, 10.

² Heb., III, 16.

³ Heb., IV, 6 ; X, 25.

d'aucun de ces faits une preuve décisive contre son authenticité, comme nous allons le voir.

Les treize autres Épîtres de saint Paul qui nous ont été conservées commencent toutes par une suscription analogue : « Paul, apôtre, à tous ceux qui sont à Rome¹, » ou bien : « A l'Église de Dieu qui est à Corinthe, etc.² » Seule l'Épître aux Hébreux commence *ex abrupto* : « Bien souvent et de bien des manières, Dieu a parlé autrefois à nos pères, etc.³. » Si cet écrit, objecte-t-on, était de saint Paul, il aurait mis son nom en tête, comme il l'a fait à tous les autres.

La conclusion n'est pas rigoureuse. Saint Jean a inscrit son nom dans le premier verset de l'Apocalypse, à l'exemple des prophètes de la loi ancienne, mais il ne l'a pas placé au frontispice de son Évangile ; il ne s'est même désigné que par le mot vague de *presbyteros* « vieillard, prêtre, » dans sa seconde et dans sa troisième Épîtres, et il ne s'est point nommé du tout dans la première. Est-on en droit de conclure de là que saint Jean n'est pas l'auteur du quatrième Évangile et des trois Épîtres que lui attribue la tradition ? Nullement. On n'a pas davantage raison de contester l'authenticité de l'Épître aux Hébreux en s'appuyant sur ce seul motif que l'Apôtre a jugé à propos de n'y pas inscrire son nom pour des causes à lui connues.

Il est difficile de démêler aujourd'hui quels ont été ses motifs : ils ne pourraient être connus d'une manière cer-

¹ Rom., I, 1, 7.

² I Cor., I, 2.

³ Heb., I, 1.

taine que par l'histoire, et l'histoire se tait à ce sujet. Nous pouvons néanmoins en indiquer quelques-uns avec vraisemblance. Saint Augustin pensait que l'Apôtre n'avait pas mis ici la suscription ordinaire, « de peur que les Juifs, qui le déchiraient à belles dents, blessés d'y voir son nom, ne lussent avec des dispositions hostiles ou même refusassent de lire ce qu'il leur avait écrit pour leur salut¹. »

Quelle que soit la valeur de cette explication et quel que fût le mobile qui dirigea saint Paul dans la forme qu'il donna à son écrit, on peut regarder comme certain qu'il ne voulut point lui donner l'apparence d'une lettre proprement dite, mais celle d'un discours. C'est là un point important à signaler et qui donne la solution de la question présente. Saint Paul appelle tous ses autres écrits des « lettres², » mais il ne donne pas ce nom à l'instruction qu'il envoie aux Hébreux. Nous avons pu nous-mêmes la qualifier justement d'épître, parce qu'elle a assez de ressemblance avec ses autres Épîtres pour mériter ce titre; parce qu'il s'y adresse à ses « frères, » comme dans les lettres précédentes³; parce qu'enfin il y a, pour ainsi dire, apposé sa signature, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut⁴, en la terminant par la formule qui lui était propre : « Que la grâce soit

¹ S. Augustin, *Epist. ad Rom. inchoata expositio*, 11, t. xxxv, col. 2095. Cf. Clément d'Alexandrie, qui donne une raison semblable, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 14, t. xx, col. 552.

² Ἐπιστολή, *epistola*, Rom., xvi, 22; I Cor., v, 9.

³ Heb., iii, 12, etc.

⁴ Voir plus haut, p. 537.

avec vous tous¹; » mais en réalité, il n'a pas voulu écrire une lettre proprement dite, et au lieu d'appeler son écrit une « épître, » il l'appelle, en plusieurs endroits, un « discours². » Or, puisque son intention était d'écrire un « discours, » non une lettre, il ne pouvait y mettre une suscription comme à une lettre, et il devait entrer simplement en matière par un exorde, comme le font les orateurs. Il lui suffisait, parce que c'était un discours écrit et non parlé, de mettre à la fin un envoi, et c'est la marche qu'il a suivie en effet.

La seconde objection contre l'authenticité de l'Épître aux Hébreux, tirée de la différence frappante de style qui existe entre cet écrit et les autres lettres de saint Paul, peut paraître plus grave. « Clément d'Alexandrie³ et Origène, bons juges en fait de style grec, dit M. Renan, ne trouvent pas à notre Épître la couleur du style de Paul⁴. Saint Jérôme⁵ est du même sentiment⁶. » Cela n'empêchait pourtant point les docteurs alexandrins ni saint Jérôme d'affirmer catégoriquement que l'écrit était de saint Paul.

¹ Heb., xiii, 25.

² Λόγος, Heb., xiii, 22; vi, 1; cf. v, 11, 12.

³ Clément d'Alexandrie, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 14, t. xx, col. 549.

⁴ Origène, *Hom. in Heb.*, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 25, t. xx, col. 584; *Epist. ad Africanum*, 9, t. xi, col. 65; cf. *In Matth. comm. series*, 28, t. xiii, col. 1637; *De princ., Præf.*, 1; III, II, 10; IV, 22, t. xi, col. 115, 265, 389, où l'Épître est simplement citée comme de saint Paul.

⁵ S. Jérôme, *De vir. ill.*, 5, t. xxiii, col. 617 : « Propter styli dissonantiam. »

⁶ E. Renan, *Saint Paul*, p. LVIII-LIX. Voir aussi p. LIV-LV.

La nature même de cet ouvrage peut d'abord nous expliquer en partie la différence de style. Puisque l'Apôtre fait un « discours, » non une lettre, il ne doit pas s'exprimer de la même façon, ces deux genres étant différents : personne ne compose un discours comme il rédige sa correspondance.

Sans doute cette raison ne peut rendre compte d'une manière complète du ton particulier de l'Épître aux Hébreux ; mais, pour achever de l'expliquer, il suffit de rappeler la tradition conservée par Clément d'Alexandrie et qui a été déjà rapportée. « Paul, nous dit-il, rédigea l'Épître aux Hébreux en langue hébraïque et saint Luc la traduisit avec soin en grec pour les Hellénistes¹. » Voici comment on peut comprendre cette brève notice.

L'Apôtre, écrivant pour ses anciens coreligionnaires, dont quelques-uns savaient peu ou point le grec, se servit en faveur de ces derniers, comme l'avait fait saint Matthieu dans la première rédaction de son Évangile, de leur langue maternelle, soit l'hébreu ancien, soit plutôt le syro-chaldaïque ou araméen qu'on parlait alors en Syrie et qu'il parlait lui-même² ; mais comme un très grand nombre de Juifs parlaient grec et que plusieurs même ne comprenaient que le grec, afin qu'ils

¹ Clément d'Alexandrie, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 14, t. xx, col. 549. Cf. Théodoret, *In Heb.*, Arg., t. lxxxii, col. 677 ; Euthalius diac., *In Heb.*, Arg., t. lxxxv, 776 ; Œcuménius, *in Heb.*, Arg., t. cxix, col. 273. Le P. Cornely cite bon nombre d'autres auteurs, surtout des modernes, *Introductio*, t. iii, p. 534.

² Act., xxi, 40. — Voir, sur la langue parlée par Notre-Seigneur et ses Apôtres, *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, p. 9 et suiv.

pussent, eux aussi, lire son « discours, » il le fit traduire en grec par saint Luc¹ qui était très versé dans cette langue et se trouvait alors près de lui. Il fit comme faisaient en Égypte les Ptolémées, qui publiaient leurs édits en copte et en grec, comme on le fait dans tous les pays où se parlent plusieurs langues et où les pièces officielles paraissent simultanément dans ces diverses langues ; bien mieux, comme on le faisait également dans les synagogues où, après avoir lu le texte des Livres Saints dans la langue originale, on le traduisait dans la langue du pays qu'on habitait².

Il est vrai qu'on croit communément que notre texte grec est original, mais nous pouvons bien appeler original un texte qui a été rédigé dans les conditions que nous avons décrites, c'est-à-dire sous les yeux et avec la revision de saint Paul. Des documents bilingues sont des originaux, quand le texte, dans chaque langue, est de même date et également authentique, publié par une seule et même autorité, émanant en un mot de la même source.

Que si l'on ne veut pas accepter une rédaction hébraïque ou araméenne de l'Épître, on peut parfaitement ex-

¹ D'autres anciens auteurs ont cru que saint Paul s'était servi, au lieu de saint Luc, d'un autre secrétaire ou traducteur, saint Clément, saint Barnabé ou un autre. C'est pour le fond la même solution, car le nom de la personne dont s'est servi saint Paul est ici d'une importance accessoire. Le style cependant, comme on le reconnaît assez généralement, semble indiquer la plume de saint Luc, ainsi que nous l'avons observé plus haut, p. 531.

² Voir ce que nous avons dit à ce sujet dans *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, p. 149.

pliquer la différence de style en admettant que saint Luc a été le secrétaire, et non le traducteur de saint Paul : l'Apôtre lui a indiqué les pensées qu'il voulait communiquer aux Hébreux et le disciple a tenu pour lui la plume. On sait que beaucoup de documents pontificaux, par exemple, ne sont pas rédigés par les papes eux-mêmes, qui se contentent d'indiquer à leurs secrétaires le fond des idées qu'ils doivent mettre par écrit et qui donnent ensuite leur approbation à ce travail. Ces documents n'en sont pas moins attribués et avec raison aux Pontifes qui les ont signés. D'après tout ce que nous avons dit, saint Paul ne s'est pas borné à fournir d'une manière générale le thème de son « discours » aux Hébreux, nous y avons retrouvé ses pensées et jusqu'à ses figures et ses expressions favorites, mais il a laissé une certaine latitude pour la forme à celui qui a écrit en grec son Épître. De là vient qu'elle a un style particulier qui, comme nous l'avons observé¹, rappelle celui de saint Luc dans le troisième Évangile et dans les Actes. Dans ces écrits, comme dans l'Épître, on rencontre quelques mots qui ne se lisent nulle autre part dans le Nouveau Testament. Saint Luc ne peut cependant être regardé à aucun titre comme l'auteur de l'Épître aux Hébreux, car les pensées et le fond sont de saint Paul et tout ce qui devait rester dans le grec de l'esprit et du génie du grand Apôtre y est resté en effet et nous en manifeste ainsi le véritable auteur.

¹ Voir plus haut, p. 531, 555.

SECTION II.

LES ÉPÎTRES CATHOLIQUES.

CHAPITRE PREMIER.

ÉPÎTRE CATHOLIQUE DE SAINT JACQUES.

Dès les temps les plus anciens, on a donné le nom d'Épîtres catholiques¹ aux sept lettres qui font partie du Nouveau Testament et qui ont pour auteurs des Apôtres autres que saint Paul, c'est-à-dire, suivant l'ordre de nos éditions, celles de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jude. Nous allons les examiner les unes après les autres, en commençant par l'Épître de saint Jacques.

Dans le passage célèbre où il énumère les écrits du Nouveau Testament, Eusèbe de Césarée range la lettre

¹ Canon de Muratori, dans le *Manuel biblique*, 7^e édit., t. I, n^o 40, p. 102; Origène, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 25, t. XX, col. 581; *In Joa.*, I, 23; XX, 13; *In Rom.*, V, 1, t. XIV, col. 61, 601, 1066; S. Denys, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 25, t. XX, col. 700; Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 23, t. XX, col. 205; S. Jérôme, *De vir. ill.*, 2, 4, t. XXIII, col. 639, 646.